Résolution sur la répression gouvernementale visant les manifestations et les citoyens à Cuba

2021/2872(RSP) - 16/09/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 426 voix pour, 146 contre et 115 abstentions, une résolution sur la répression gouvernementale visant les manifestations et les citoyens à Cuba.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, Renew et ECR).

Le Parlement a fermement condamné l'extrême violence et la répression exercée par le gouvernement cubain à l'encontre des manifestants, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants, des artistes, des dissidents et des dirigeants politiques de l'opposition, à la suite des manifestations de grande ampleur du 11 juillet dernier. Ces manifestations ont vu des milliers de Cubains descendre dans la rue dans plus de 40 villes pour protester pacifiquement contre la pénurie chronique de médicaments et d'autres biens essentiels, la mauvaise gestion générale de la pandémie de COVID-19 et les restrictions systématiques des droits de l'homme dans le pays.

Les autorités cubaines ont répondu par une violence et une répression extrêmes contre les manifestants et les défenseurs des droits de l'homme, ce que le Parlement a condamné dans les termes les plus forts possibles.

Les autorités cubaines sont appelées à :

- cesser la répression, libérer tous les prisonniers politiques, les prisonniers d'opinion et les personnes détenues arbitrairement au seul motif d'avoir exprimé pacifiquement leur liberté d'expression et de réunion, et garantir une procédure régulière;

- se conformer aux recommandations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme d'engager un dialogue constructif avec la véritable société civile.

En outre, le Parlement a déploré que les autorités cubaines aient profité de la vague de détentions qui a suivi les manifestations du 11 juillet 2021 pour criminaliser les revendications démocratiques légitimes et pacifiques de sa population, reprendre le contrôle, rétablir une culture de la peur au sein de sa population et réduire au silence certains des opposants les plus charismatiques du pays.

Le Parlement a regretté que, malgré l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et Cuba, la situation de la démocratie ne se soit pas améliorée et que la détérioration de la situation des droits de l'homme à Cuba n'ait fait qu'empirer. Il a souligné que Cuba a systématiquement violé les dispositions fondamentales de cet accord depuis son entrée en vigueur. Les députés ont profondément déploré le **manque d'engagement et de volonté du régime cubain** de s'efforcer de progresser vers un changement, même minime, ou d'ouvrir des voies qui pourraient permettre de réformer le régime.

Enfin, rappelant que **l’accord de dialogue politique et de coopération** contient une clause relative aux droits de l'homme qui permet de suspendre l'accord en cas de violation des dispositions relatives aux droits de l'homme, le Parlement a invité l'UE à déclencher l’application de l'article 85, paragraphe 3b, pour convoquer une réunion immédiate de la commission mixte, compte tenu des violations de l'accord par le gouvernement cubain, qui constituent un «cas d'urgence particulière».